



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 mars 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

3679, rue de l'Hêtrière (lot 2 812 355)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du perron donnant accès aux commerces dont :

- L'empiètement du perron dans la marge de recul avant serait de 43,3 % au lieu de 25 %, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage N° 480-85* pour la zone CE-1;
- La largeur du perron serait de 23,75 m au lieu d'un maximum de 4,5 m, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage N° 480-85* pour la zone CE-1.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 4 mars 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca